

Règlement intérieur

Championnat de France des Ecoles et Collèges 2024

Phase départementale des Yvelines (78)

Article 1 : Organisation

Le Club d'Echecs « Echecs 78 » de Magny-les-Hameaux en accord avec le comité départemental des Yvelines, organise dans le cadre du championnat de France des écoles et des collèges 2024, la phase départementale pour le département des Yvelines.

Le règlement fédéral «[J03 2023-2024 Championnat de France scolaire](#)» et le [Règlement Championnat de France des Ecoles et Collèges d'Île-de-France](#) sont applicables.

Article 2 : Règles du jeu

Les règles appliquées sont celles de la FIDE (Janvier 2024), son annexe A4 pour les Echecs Rapides non supervisés.

Coups illégaux : en cas de coup illégal achevé, l'adversaire doit arrêter la pendule et demander l'intervention d'un arbitre afin que celui-ci soit pris en compte.

Au cours d'une partie, le premier coup illégal achevé et constaté est sanctionné par un ajout de 1 minute à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal achevé et constaté mettra immédiatement fin à la partie. La partie sera déclarée perdue sauf si l'adversaire ne dispose pas du matériel suffisant pour mater le roi par aucune suite de coups légaux.

Article 3 : Homologation et Appariements

Deux tournois distincts sont organisés :

- Le championnat scolaire des Yvelines 2024 - Ecoles homologué sous le N° 61557
- Le championnat scolaire des Yvelines 2024 - Collèges homologué sous le N° 61558

Ces tournois sont homologués pour le classement rapide FIDE.

Les appariements sont réalisés avec le logiciel PAPI dans sa dernière version disponible et se font au Système Suisse intégral.

Article 4 : Nombre de rondes Cadence

Chacun des deux tournois comporte 5 rondes.

La cadence de jeu est de 12 minutes par joueur, avec un incrément de 3 secondes dès le premier coup (12 min+3 sec/coup).



Article 5 : Date et lieu de la phase départementale des Yvelines

Les championnats scolaires départementaux se dérouleront le mercredi 24 Janvier 2024 après-midi aux Salons de Saint-Exupéry, 11 avenue Marcel Dassault 78310 COIGNIERES

Article 6 : Inscription

Les droits d'inscription sont de 5 €.
La date limite d'inscription est fixée au 20 janvier 2024.

Article 7 : Pointage et horaires prévisionnel des rondes

Pointage obligatoire avant la ronde 1, le mercredi 24 Janvier 2024 entre 12h45 et 13h10.
Horaires prévisionnels : Ronde 1 à 13h30 - Rondes 2 à 5 à suivre
Remise des prix vers 17h.

Article 8 : Classement

Pour chaque tournoi, le classement final est individuel. En cas d'égalité de points, le système de départages appliqués sont, dans l'ordre, le Buchholz tronqué, le Buchholz et enfin le Cumulatif.

Article 9 : Classement par établissement

Pour chaque tournoi, le classement par établissement est établi, à l'issue de la dernière ronde, d'après le total des points des 8 meilleures participant(e)s dont au moins les 2 premières filles et les 2 premiers garçons d'un même établissement. (J03 – Article 2.3).

Article 10 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Marc PLANTET (Arbitre Fédéral Open 1 agréé FIDE) et Joëlle MOURGUES (Arbitre Fédérale Open 1 agréée FIDE).

Article 11 : Comportements des joueurs

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu.

Tout appareil électronique (téléphones portables, montres connectées ou autres) doit être éteint et rangé dans un sac ou confié (éteint) à un accompagnant ; le joueur dont l'appareil sonne ou vibre perd la partie.

Il faut aussi éviter toute lecture ou discussion suspecte. Tout joueur doit quitter l'aire de jeu une fois sa partie terminée.

L'inscription aux championnats implique l'acceptation du présent règlement.

Les arbitres

Marc PLANTET
Joëlle MOURGUES

L'organisateur

Gilles REYNAUD